

46-26

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Procuration : 5 - Votants : 14

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 AVRIL 2026**

Date de convocation

13 avril 2026

Date d'affichage

13 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Jean-Pierre BAILLY, M. Aurélien LEY, M. Christian CHOUET, Mme Alexandra LUBIN, Mme Nadège ZIMMERMANN, Mme Eliane AUBRY, M. Jonathan WURGLER.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Catherine GRANDCLÉMENT, Mme Emilie GASSER, M. Quentin ROSSÉ, M. Pascal GALLIOT, M. Azzedine AZZOUG

Absents : Mme Francine BILLOD

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Jonathan WURGLER

**CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL ET APPROBATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION
Délibération N°46-26**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité, inscrite dans son projet de mandat, de dynamiser le centre du village et de créer de nouvelles animations,

Considérant l'intérêt de proposer aux habitants une offre régulière de commerçants, producteurs et artisans.

Monsieur le Maire, rappelle que la commune de Badevel souhaite affirmer son dynamisme et renforcer son attractivité en développant des initiatives favorisant la vie locale. La création d'un marché mensuel constitue un projet structurant, porteur de convivialité, d'échanges et de rencontres intergénérationnelles.

Ce marché contribuera à valoriser les commerçants et à dynamiser l'activité économique.

Il participera à l'animation régulière du village, renforcera son identité et offrira aux habitants un nouveau lieu de vie et de partage,

Monsieur le Maire, rappelle, enfin que cette initiative s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de promouvoir un développement local équilibré, durable et ancré dans les réalités du territoire,

Il propose donc d'instituer **un marché communal mensuel qui se tiendra le deuxième dimanche de chaque mois, à compter du 14 juin de 8h à 13h, sur la Place de la Poste.**

Au niveau organisationnel, ce marché est destiné à accueillir des commerçants non sédentaires, producteurs et artisans, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les modalités d'organisation pratiques (horaires, emplacement, conditions d'occupation du domaine public, règles sanitaires et de sécurité) seront aussi précisées par arrêté municipal et par un règlement spécifique. **Les droits de place sont fixés à 1 € le mètre linéaire, et 5 € l'option raccordement électrique.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- organiser un marché communal mensuel comme précédemment présenté,
- signer tout document nécessaire à la création et à l'organisation du marché,
- prendre tout arrêté relatif à son fonctionnement,
- engager les démarches administratives utiles,
- conclure toute convention éventuelle liée à cette manifestation,
- fixer le **droit de place à 1 € du mètre linéaire, et à un forfait de 5 € pour l'option raccordement électrique.**

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 29 avril 2026 et publication ou notification le 29 avril 2026

Le Maire,

Samuel GOMES.